



Informations de base	
<p>2004/0085(AVC)</p> <p>AVC - Procédure d'avis conforme (historique)</p> <p>Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004</p> <p>Voir aussi 1997/0289(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes</p> <p>Zone géographique</p> <p>Mexique</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		BARÓN CRESPO Enrique (PSE)	28/07/2004
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	13/09/2004
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Affaires générales	2636	2005-01-31	
	Affaires générales	2630	2004-12-13	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Relations extérieures			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2004	Publication de la proposition législative	COM(2004)0270 	Résumé

15/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/12/2004	Vote en commission		Résumé
03/12/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0060/2004	
14/12/2004	Décision du Parlement	T6-0077/2004	Résumé
14/12/2004	Résultat du vote au parlement		
31/01/2005	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
31/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/0085(AVC)
Type de procédure	AVC - Procédure d'avis conforme (historique)
Sous-type de procédure	Accord international
Modifications et abrogations	Voir aussi 1997/0289(AVC)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 133-p1+5 Traité CE (après Amsterdam) EC 181 Acte d'adhésion 2003 (10 pays) T 6-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/22050

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0060/2004	03/12/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0077/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0019-0038 E	14/12/2004	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif complémentaire	08537/2004	26/07/2004		
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
	COM(2004)0270			

Document de base législatif		19/04/2004	Résumé
-----------------------------	---	------------	--------

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2005/0202 JO L 066 12.03.2005, p. 0022-0023	Résumé

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0085(AVC) - 19/04/2004 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et le Mexique. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil portant sur l'approbation d'un accord. CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Mexique de partenariat économique, de coordination politique et de coopération signé en 1997 et entré en vigueur le 1er octobre 2000 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord. C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée, dans le cadre de laquelle le protocole est conclu par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres et par le Mexique, après l'avis du Parlement européen. Le texte du protocole négocié avec le Mexique est joint à la proposition. Les aspects les plus importants du protocole concernent l'adhésion des nouveaux États membres à l'accord UE-Mexique et l'ajout des nouvelles langues officielles de l'UE. À noter que la zone de libre-échange UE-Mexique a été instituée par des décisions ultérieures du conseil conjoint UE-Mexique. Par conséquent, les adaptations nécessaires aux dispositions commerciales se feront également au moyen de décisions du conseil conjoint et ne seront pas traitées dans le cadre du protocole.

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0085(AVC) - 31/01/2005 - Acte final

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord de partenariat et de coopération adopté entre l'Union et le Mexique.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2005/202/CE du Conseil relative à la conclusion d'un protocole additionnel à l'accord de partenariat entre l'Union et ses États membres d'une part et le Mexique d'autre part pour tenir compte de l'élargissement de l'Union.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des 10 nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord UE-Mexique de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entré en vigueur le 1er octobre 2000 doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente décision du Conseil. Le texte du protocole est joint à la décision. Les aspects les plus importants du protocole concernent l'adhésion des nouveaux États membres à l'accord UE-Mexique et l'ajout des nouvelles langues officielles de l'UE.

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE/Mexique: protocole suite à l'élargissement 2004

2004/0085(AVC) - 14/12/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, E), le Parlement européen donne son avis conforme au protocole additionnel à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération avec le Mexique.